

JOURNAL OFFICIEL

La présente édition
ne contient pas
les publications
contenant des données
personnelles protégées.
Dès lors, seule
la version officielle
sur papier fait foi.

JAA CH - 2900 Porrentruy - Poste CH SA – 44^e année – N° 9 – Jeudi 10 mars 2022

Impressum – Le « Journal officiel de la République et Canton du Jura » paraît chaque semaine, le jeudi. Terme de la remise des publications: le lundi à 12h. Ce délai peut être avancé si la date de parution est jour férié. Abonnement: 70 francs par an. Vente au numéro: Fr. 1.80. Rédacteur: Chancellerie d'Etat de la République et Canton du Jura, Rue de l'Hôpital 2, 2800 Delémont. Editeur: Centre d'impression Le Pays SA, Allée des Soupirs 2, Case postale 1116, 2900 Porrentruy, tél. 032 465 89 39, fax 032 466 51 04. Compte

de chèques postaux 15-336644-4. Tarif des insertions: Fr. 1.55 le mm, sur deux colonnes à la page (une colonne: 85 mm de large). Une publication ne peut être retirée que par une personne compétente; si la composition est terminée, elle est facturée. Les ordres de retrait ne peuvent être donnés que jusqu'au mardi, à 8h30. **Adresse postale pour l'envoi des publications:** Journal officiel de la République et Canton du Jura, c/o Centre d'impression Le Pays, CP 1116, 2900 Porrentruy 1. **Courriel:** joumalofficiel@lepays.ch

Publications des autorités cantonales

Chancellerie d'Etat

Convocation du corps électoral Votation fédérale du 15 mai 2022

Le Conseil fédéral a fixé au 15 mai 2022 le vote populaire concernant:

- la modification du 1^{er} octobre 2021 de la loi fédérale sur la culture et la production cinématographiques (Loi sur le cinéma, LCin);
- la modification du 1^{er} octobre 2021 de la loi fédérale sur la transplantation d'organes, de tissus et de cellules (Loi sur la transplantation);
- l'arrêté fédéral du 1^{er} octobre 2021 portant approbation et mise en œuvre de l'échange de notes entre la Suisse et l'Union européenne concernant la reprise du règlement (UE) 2019/1896 relatif au corps européen de garde-frontières et de garde-côtes et abrogeant les règlements (UE) N° 1052/2013 et (UE) 2016/1624 (Développement de l'acquis de Schengen).

Le corps électoral est convoqué aux urnes pour se prononcer sur ces objets.

Droit de vote

Sont électeurs en matière fédérale:

- les Suisses, hommes et femmes, âgés de dix-huit ans qui ont leur domicile politique dans une commune du canton;
- les Suisses domiciliés à l'étranger, hommes et femmes, âgés de dix-huit ans, s'ils en font la demande auprès de leur commune d'origine ou de domicile antérieur;
- les gens du voyage de nationalité suisse s'ils en font la demande dans leur commune d'origine.

Clôture du registre des électeurs

Le registre des électeurs est clos la veille du scrutin à 18 heures. Aucune correction ne peut lui être apportée jusqu'à la clôture du scrutin.

Ouverture et clôture du scrutin

Le scrutin est ouvert du vendredi au dimanche aux heures fixées par le Conseil communal. Il doit être ouvert au moins dans les temps suivants:

- le dimanche de 10 à 12 heures.

Le scrutin est clos le dimanche à 12 heures.

Exercice du droit de vote

- Vote personnel à l'urne: l'électeur exerce son droit en déposant personnellement son bulletin dans l'urne.
- Vote par correspondance: l'électeur qui le souhaite peut voter par correspondance avec l'enveloppe de transmission dans laquelle il reçoit son matériel de vote, dès sa réception. Il glisse son bulletin dans la petite enveloppe de vote, la ferme et la glisse dans l'enveloppe de transmission. Il signe sa carte d'électeur, y inscrit le numéro postal et le nom de sa commune de vote et la glisse dans l'enveloppe de transmission de façon à ce que l'adresse du secrétariat communal apparaisse dans la fenêtre transparente. L'électeur ferme l'enveloppe de transmission et l'affranchit selon les tarifs en vigueur. L'enveloppe envoyée par courrier postal doit parvenir à l'administration communale au plus tard le vendredi précédant le jour du scrutin. L'électeur peut également glisser son enveloppe de transmission non affranchie dans la boîte aux lettres ou la remettre directement au guichet de l'administration communale.
- Suisses de l'étranger: ils peuvent voter par correspondance depuis l'étranger.

Duplicata

Un duplicata de la carte d'électeur peut être délivré au plus tard quarante-huit heures avant l'ouverture du scrutin.

Voies de recours

Les recours éventuels contre ce scrutin doivent être adressés par pli recommandé au Gouvernement cantonal dans les trois jours qui suivent la découverte du motif du recours, mais au plus tard le troisième jour après la publication des résultats officiels dans le Journal officiel

Dernier délai pour la remise des publications: **lundi 12 heures**

du Canton. Pour le surplus, l'article 77 de la loi fédérale sur les droits politiques est applicable.

Delémont, le 10 mars 2022.

La Chancellerie d'Etat.

Chancellerie d'Etat

Convocation du corps électoral Votation cantonale du 15 mai 2022

Le Gouvernement de la République et Canton du Jura a fixé au dimanche 15 mai 2022 la votation populaire concernant:

- L'initiative populaire cantonale
« Les plaques moins chères! »

Le corps électoral est convoqué aux urnes pour se prononcer sur cet objet.

Droit de vote

Sont électeurs en matière cantonale:

- a) Les Suisses âgés de dix-huit ans et domiciliés depuis trente jours dans le canton;
- b) Les Suisses domiciliés à l'étranger, âgés de dix-huit ans, s'ils sont inscrits dans le registre des électeurs de leur dernière commune de domicile en Suisse ou leur commune d'origine;
- c) Les gens du voyage de nationalité suisse s'ils en font la demande dans leur commune d'origine;
- d) Les étrangers domiciliés en Suisse depuis dix ans et dans le Canton depuis un an.

Clôture du registre des électeurs

Le registre des électeurs est clos la veille du scrutin à 18 heures. Aucune correction ne peut lui être apportée jusqu'à la clôture du scrutin.

Ouverture et clôture du scrutin

Le scrutin est ouvert du vendredi au dimanche aux heures fixées par le Conseil communal. Il doit être ouvert au moins dans les temps suivants:

- le dimanche de 10 à 12 heures.

Le scrutin est clos le dimanche à 12 heures.

Exercice du droit de vote

- a) Vote personnel à l'urne: l'électeur exerce son droit en déposant personnellement son bulletin dans l'urne.
- b) Vote par correspondance: l'électeur qui le souhaite peut voter par correspondance avec l'enveloppe de transmission dans laquelle il reçoit son matériel de vote, dès sa réception. Il glisse son bulletin dans la petite enveloppe de vote, la ferme et la glisse dans l'enveloppe de transmission. Il signe sa carte d'électeur, y inscrit le numéro postal et le nom de sa commune de vote et la glisse dans l'enveloppe de transmission de façon à ce que l'adresse du secrétariat communal apparaisse dans la fenêtre transparente. L'électeur ferme l'enveloppe de transmission et l'affranchit selon les tarifs en vigueur. L'enveloppe envoyée par courrier postal doit parvenir à l'administration communale au plus tard le vendredi précédant le jour du scrutin. L'électeur peut également glisser son enveloppe de transmission non affranchie dans la boîte aux lettres de l'administration communale ou la remettre directement au guichet de l'administration communale.
- c) Suisses de l'étranger: ils peuvent voter par correspondance depuis l'étranger.

Duplicata

Un duplicata de la carte d'électeur peut être délivré au plus tard quarante-huit heures avant l'ouverture du scrutin.

Voies de recours

Les recours éventuels contre ce scrutin doivent être adressés par pli recommandé à la Cour constitutionnelle du Tribunal cantonal à Porrentruy, dans les dix jours qui suivent la découverte du motif du recours, conformément à l'article 108 de la loi jurassienne sur les droits politiques. S'il est dirigé contre le scrutin même, il peut encore être déposé dans les trois jours qui suivent la publication des résultats du scrutin dans le Journal officiel.

Delémont, le 10 mars 2022.

La Chancellerie d'Etat.

République et Canton du Jura

Arrêté fixant les tarifs de référence pour les soins hospitaliers dispensés par convenance personnelle dans un hôpital répertorié hors du Canton à des patients domiciliés dans la République et Canton du Jura dès le 1^{er} janvier 2022

Le Gouvernement de la République et Canton du Jura, vu l'article 41 de la loi fédérale du 18 mars 1994 sur l'assurance-maladie (LAMal) ¹⁾, vu les articles 51 et 52 de la loi du 26 octobre 2011 sur les établissements hospitaliers ²⁾, vu l'article 50 de l'ordonnance du 20 mars 2012 sur les établissements hospitaliers ³⁾, arrête:

Article premier ¹ Les tarifs de référence valables dès le 1^{er} janvier 2022 en cas de traitement hospitalier dispensé par convenance personnelle dans un hôpital répertorié hors du Canton à des patients domiciliés dans la République et Canton du Jura (tarif complet y compris les investissements) sont les suivants:

Soins aigus somatiques (DRG):

la valeur du point selon SwissDRG est de **9650 francs**

Réadaptation: le tarif ST-REHA est de **585 francs**

Réadaptation paraplégique: le tarif est de **1175 francs par jour**

Psychiatrie: la valeur du point selon Tarpsy est de **650 francs**

Soins palliatifs spécialisés:

la valeur du point selon SwissDRG est de **9650 francs**

² Pour les prestations facturées selon SwissDRG, c'est la date de sortie qui est déterminante pour le tarif applicable à tout le séjour.

Art. 2 Le présent arrêté prend effet le 1^{er} janvier 2022. Il abroge l'arrêté du 19 janvier 2021 fixant les tarifs de référence pour les soins hospitaliers.

Delémont, le 1^{er} mars 2022

Au nom du Gouvernement

Le président: David Eray

Le chancelier: Jean-Baptiste Maître

1) RS 832.10
2) RSJU 810.11
3) RSJU 810.111

Vos publications peuvent être envoyées
par courriel à l'adresse:

journalofficiel@lepays.ch

Service de l'économie rurale

Cofinancement d'un projet d'investissement

Publication au sens de l'article 97 de la loi fédérale sur l'agriculture (RS 910.1)

Requérant 1:

Andreas Nyfeler, Le Grand Chenal 5, 2826 Corban.
Feuillet: N° 1309 du ban de Val Terbi/Corban.

Type de projet: Démolition partielle du bâtiment N° 5 (rural, grange) et reconstruction d'un nouveau rural avec stabulation libre pour génisses, boxes à chevaux et hangar polyvalent pour machines agricoles, avec fumière et SRPA.

La présente publication informe des aides publiques envisagées sous la forme de contributions cantonales et fédérales pour le projet décrit ci-dessus. La description complète du projet de construction est consultable dans le Journal officiel N° 1 du 14 janvier 2021.

Courtemelon, mars 2022.

Le chef du Service de l'économie rurale:
Jean-Paul Lachat.

Service de l'économie rurale

Cofinancement de deux projets d'investissement

Publication au sens de l'article 97 de la loi fédérale sur l'agriculture (RS 910.1)

Requérant 1:

Pierre-André Fringeli, Le Pré-Grebis 2, 2800 Delémont.
Feuillet: N° 1498 du ban de Delémont

Requérant 2:

Thomas Amiot, Sur Prègne 15, 2885 Epauvillers.
Feuillet: N° 42 du ban de Cols du Doubs/Epauvillers.

Type de projet: Couvertures de fosses à lisier existantes

La présente publication informe des aides publiques envisagées sous la forme de contributions cantonales et fédérales pour le projet décrit ci-dessus.

Courtemelon, mars 2022.

Le chef du Service de l'économie rurale:
Jean-Paul Lachat.

Département de la formation, de la culture et des sports

Arrêté fixant les grilles horaires des écoles primaires et secondaires

Le Département de la formation, de la culture et des sports,

vu l'article 50 de la loi sur l'école obligatoire du 20 décembre 1990 ¹⁾,

vu l'article 111 de l'ordonnance scolaire du 29 juin 1993 ²⁾,

arrête:

Article premier La grille horaire générale des écoles primaires est fixée comme suit:

Disciplines	Cycle primaire 1			Cycle primaire 2		
	1P	2P	3 - 4P	5 - 6P	7P	8P
Français			7	7	8	8
Mathématique			5	6	6	6
Allemand				2	2	2
Anglais					2	2
Environnement			2	3	3	3
Education numérique					1	1
EGS			1	1	0,5	0,5
Histoire des religions			1	1	0,5	0,5
Education musicale			1,5	1,5	1	1
Education visuelle			1,5	1,5	1	1
Activités manuelles			2	2	2	2
Education physique			3	3	3	3
Crédit élève	16	24	24	28	30	30

Art. 2 La grille horaire générale des écoles secondaires est fixée comme suit:

	9 S				10 S				11 S			
COURS COMMUNS	Education générale	1			Education générale	1			Education générale	1		
	Education physique	3			Education physique	3			Education physique	3		
	Education visuelle	1			Education visuelle	2			Education visuelle ou musicale	2		
	Education musicale	1			Education musicale	1						
	Informatique	2										
	Economie familiale	2										
	Sciences humaines	3										
	Sciences expérimentales	2										
		15				7				6		
COURS À NIVEAUX	<i>Niveaux</i>				<i>Niveaux</i>				<i>Niveaux</i>			
	Français	6	6	6	Français	6	6	6	Français	6	6	6
	Mathématique	5	5	5	Mathématique	5	5	5	Français renforcement	2		
	Allemand	3	3	3	Allemand	3	3	3	Mathématique	5	5	5
			14				14			Allemand	4	4
		4				12				15		
COURS À OPTION	<i>Options</i>				<i>Options</i>				<i>Options</i>			
	Latin	2			Latin	4			Latin	4		
	Travaux pratiques de sciences	2			Sciences expérimentales	2	2		Sciences et techniques	2		
	Anglais	2			Mathématique appliquée	2			Mathématique appliquée	2		
		4			Anglais	2			Sciences expérimentales	2		
		4			Sciences humaines	4			Anglais	2		
		4				12			Sciences humaines	4		
		4				12				12		
	<i>Options</i>				<i>Options</i>				<i>Options</i>			
	Anglais	2	2		Economie pratique	2			Economie	2		
Activités manuelles	2			Italien	2			Italien	2			
	4			Travaux pratiques de sciences	2			Anglais	2			
	4			Activités manuelles	2			Sciences et techniques	2			
	4			Anglais	2	2		Sciences expérimentales	2			
	4			Sciences humaines	4			Sciences humaines	4			
	4			Sciences expérimentales	2			Mathématique appliquée	2			
	4				12			Activités manuelles	2			
TOTAL		33				33				33		

Art. 3 Les directives d'application concernant l'organisation détaillée de l'enseignement qui découle des grilles horaires fixées à l'article premier et à l'article 2 sont arrêtées et publiées séparément.

Art. 4 Le présent arrêté entre en vigueur au 1^{er} août 2022. Il abroge l'arrêté du 26 avril 2021.

Delémont, le 14 février 2022.

Le Ministre de la formation, de la culture et des sports:
Martial Courtet.

1) RSJU 410.11
2) RSJU 410.111
3) RSJU 410.11

Publications des autorités judiciaires

Tribunal cantonal
Commission des examens d'avocat-e

Examens d'avocat-e

Les candidat-e-s qui se proposent de se présenter, lors de la session de printemps 2022, aux examens en vue de l'obtention du brevet d'avocat-e doivent adresser leur demande d'admission aux examens par écrit, en utilisant le formulaire idoine disponible sur le site Internet de la République et canton du Jura (<http://www.jura.ch/JUST/Avocats/Formation.html>), avec leurs attestations de stage ainsi que leur licence ou leur maîtrise en droit, à la vice-présidente de la Commission des examens d'avocat, Tribunal cantonal, le Château, à Porrentruy, **jusqu'au vendredi 1^{er} avril 2022** au plus tard.

Dans le même délai, un émolument de CHF 400.00 sera versé sur le compte de chèques du Tribunal cantonal (25-11354-0).

Les examens écrits auront lieu le mercredi 27 avril, le vendredi 29 avril et le mardi 3 mai 2022. Les examens oraux se dérouleront le mardi 14 juin 2022. L'épreuve de plaidoirie et la remise des brevets sont fixées au mercredi 29 juin 2022. Porrentruy, le 3 mars 2022.

Le président de la Commission des examens d'avocat:
Daniel Logos.

Tribunal cantonal
Commission des examens de notaire

Examens de notaire

Les candidat-e-s qui se proposent de se présenter, lors de la session de printemps 2022, aux examens en vue de l'obtention du brevet de notaire doivent adresser leur demande d'admission aux examens par écrit avec les pièces requises, au Tribunal cantonal, Commission des examens de notaire, Le Château, à Porrentruy, **jusqu'au vendredi 1^{er} avril 2022** au plus tard.

Dans le même délai, l'émolument, soit CHF 300.00 pour la première partie des examens et CHF 600.00 pour la deuxième partie des examens, sera versé sur le compte de chèques du Tribunal cantonal (25-11354-0).

L'épreuve écrite de la première partie des examens aura lieu le mardi 3 mai 2022. Les épreuves écrites de la deuxième partie des examens auront lieu les mercredi 27 avril et vendredi 29 avril 2022. Les examens oraux se dérouleront le jeudi 9 juin 2022.

Porrentruy, le 3 mars 2022.

Le président de la Commission des examens de notaire: Jean-Marc Christe.

Publications des autorités communales et bourgeoises

Beurnevésin

Assemblée communale extraordinaire lundi 4 avril 2022, à 20h 00, à la salle communale

Ordre du jour:

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire du 30 novembre 2021.¹
2. Discuter et voter un crédit de Fr. 86 000.–, à couvrir par voie d'emprunt, pour la révision du plan d'aménagement local (PAL). Donner compétence au Conseil communal pour contracter et consolider l'emprunt nécessaire.
3. Discuter et voter une dépense supplémentaire de Fr. 5 000.–, en complément du crédit de Fr. 20 000.– voté le 27 septembre 2018, pour la réfection du chemin N° 2045 dit «Chemin des Poteaux», à couvrir par un prélèvement sur le fonds des chemins.
4. Prendre connaissance et approuver le nouveau règlement sur les élections communales de la Commune mixte de Beurnevésin.²

¹ Le procès-verbal du 30 novembre 2021 est disponible au secrétariat communal ou sur le site www.beurnevésin.ch. Les demandes de modifications ou de compléments sont à faire au plus tard la veille de l'assemblée par écrit ou verbalement lors de l'assemblée. Sinon le procès-verbal est accepté sans lecture.

² Le règlement sur les élections communales de la Commune mixte de Beurnevésin est déposé publiquement 20 jours avant et 20 jours après l'assemblée communale au Secrétariat communal où il peut être consulté.

Beurnevésin, le 22 février 2022.

Conseil communal.

Boécourt

Entrée en vigueur de la modification du règlement d'organisation et d'administration

La modification du règlement susmentionné, adoptée par l'Assemblée communale de Boécourt le 13 décembre 2021, a été approuvée par le Gouvernement de la République et Canton du Jura le 1^{er} février 2022.

Réuni en séance du 28 février 2022, le Conseil communal a décidé de fixer son entrée en vigueur au 1^{er} mars 2022.

Le règlement ainsi que la décision d'approbation peuvent être consultés au Secrétariat communal.

Conseil communal.

Clos du Doubs

Assemblée communale mercredi 30 mars 2022, à 20h 00, au centre visiteurs Mont Terri, Saint-Ursanne

Ordre du jour:

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 9 décembre 2021.
2. Prendre connaissance et approuver le nouveau règlement sur les élections communales
3. Prendre connaissance et approuver les modifications de l'article 13 du règlement communal sur les émoluments
4. Décider la vente de la parcelle N° 1219, Sur Prègne, Epauvillers, à Janine Lachat, Territet.

5. Prendre connaissance et approuver le projet de traitement des eaux usées du secteur de Ravines, Montmelon. Voter le crédit de Fr. 300 000.– nécessaires aux travaux et donner compétence au Conseil communal pour se procurer le financement, traiter avec les propriétaires et cas échéant consolider l'emprunt.
6. Prendre connaissance et approuver le projet d'agrandissement du couvert extérieur à la STEP de Saint-Ursanne. Voter le crédit de Fr. 35 000.– nécessaires aux travaux et donner compétence au Conseil communal pour se procurer le financement et, cas échéant, consolider l'emprunt.
7. Informations communales: révision du plan d'aménagement local; projet Duel intercommunal Suisse-bouge.
8. Divers.

Les règlements mentionnés aux points 2 et 3 sont déposés publiquement 20 jours avant et 20 jours après l'assemblée au Secrétariat communal, où ils peuvent être consultés. Les oppositions éventuelles, dûment motivées, seront adressées au Secrétariat communal, par courrier postal, durant le dépôt public. Ces règlements sont disponibles également sur le site internet communal.

Le procès-verbal de la dernière assemblée est déposé publiquement au Secrétariat communal, où il peut être consulté, ainsi que sur le site internet communal. Les demandes de compléments ou de modifications du procès-verbal pourront être formulées lors de l'assemblée.

Conseil communal.

Clos du Doubs

Entrée en vigueur du règlement concernant la gestion des eaux de surface (RGES)

Le règlement communal susmentionné, adopté par l'assemblée communale de Clos du Doubs le 9 décembre 2021, a été approuvé par le Délégué aux affaires communales le 18 février 2022.

Réuni en séance du 2 mars 2022, le Conseil communal a décidé de fixer son entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2022.

Le règlement ainsi que la décision d'approbation peuvent être consultés au Secrétariat communal.

Conseil communal.

Delémont

Arrêtés du Conseil de Ville du 28 février 2022

Tractandum N° 13/2022

La modification du Règlement sur les déchets en vue de l'adhésion au Centre régional de collecte et de valorisation est acceptée.

Tractandum N° 14/2022

Le crédit de Fr. 900 000.– pour financer l'achat du terrain destiné au Centre régional de collecte et de valorisation des déchets et décision de le mettre en droit de superficie au profit du SEOD est accepté.

Les documents sur la base desquels le Conseil de Ville s'est prononcé peuvent être consultés à la Chancellerie communale.

Ces décisions sont soumises au référendum facultatif.

Délai référendaire: 11 avril 2022

Au nom du Conseil de Ville

La présidente: Gaëlle Frossard.

La chancelière: Edith Cuttat Gyger.

Delémont

Avis de dépôt

Dans sa séance du 28 février 2022, le Conseil de Ville a approuvé la modification du Règlement sur les déchets en vue de l'adhésion au Centre régional de collecte et de valorisation.

Conformément aux articles 4 et 6 du décret sur les communes du 6 décembre 1978, ce document est déposé publiquement à la Chancellerie communale, du 11 au 31 mars 2022, où il peut être consulté.

Les oppositions, dûment motivées et écrites, doivent parvenir à la Chancellerie communale de Delémont jusqu'au 11 avril 2022.

Au nom du Conseil communal
La présidente: Damien Chappuis.
La chancelière: Edith Cuttat Gyger.

Develier

Entrée en vigueur de la modification du règlement tarifaire concernant l'élimination des déchets urbains

La modification du règlement communal susmentionné, adoptée par l'assemblée communale de Develier le 13 décembre 2021, a été approuvée par le Délégué aux affaires communales le 3 mars 2022.

Réuni en séance du 7 mars 2022, le Conseil communal a décidé de fixer son entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2022.

La modification ainsi que la décision d'approbation peuvent être consultées au Secrétariat communal.

Conseil communal.

Fontenais

Villages de Bressaucourt, Fontenais et Villars-sur-Fontenais

Approbation du Plan directeur communal et du schéma de synthèse

Le Département de l'environnement de la République et Canton du Jura a approuvé, par décision du 1^{er} mars 2022, le Plan directeur communal et le schéma de synthèse.

Ils peuvent être consultés au Secrétariat communal.

Fontenais, le 10 mars 2022.

Conseil communal.

Lajoux

Election complémentaire par les urnes d'un conseiller communal le 15 mai 2021

Les électrices et électeurs de la commune de Lajoux sont convoqués aux urnes afin de procéder à l'élection complémentaire d'un Conseiller, selon le système majoritaire à deux tours, conformément aux dispositions de la loi cantonale sur les droits politiques et du règlement communal sur les élections.

Dépôt des candidatures: Les actes de candidatures doivent être remis au Conseil communal **jusqu'au lundi 21 mars 2022**, à 12 heures. Ils indiqueront le nom, le prénom, l'année de naissance et la profession du (de la) candidat-e. Les actes de candidature doivent porter la signature manuscrite du (de la) candidat-e et celles d'au moins cinq électeurs-trices domiciliés-es dans la commune.

Ouverture du bureau de vote

Lieu: Salle de réunion du Bureau communal. **Heures d'ouverture:** Dimanche 15 mai 2022 de 10h00 à 12h00.

Scrutin de ballottage éventuel: Dimanche 5 juin 2022, aux mêmes heures et dans le même local.

Pour le second tour éventuel, les actes de candidatures doivent être remis au Conseil communal jusqu'au mercredi 18 mai 2022, à 12 heures. Ne peuvent faire acte de candidature que les personnes qui s'étaient présentées au premier tour.

Lajoux, le 10 mars 2022.

Conseil communal.

Montfaucon – Les Enfers

Assemblée ordinaire de l'Arrondissement de Sépulture mardi 5 avril 2022, à 20h 15, à la salle paroissiale N° 1 à Montfaucon

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 8 juin 2021.
2. Comptes 2021.
3. Budget 2022.
4. Admission, démissions.
5. Divers et imprévus.

Conseil de l'Arrondissement de Sépulture.

Muriaux

Approbation de plans et de prescriptions

Le Département de l'Environnement de la République et Canton du Jura a approuvé, par décision du 1^{er} mars 2022, les plans suivants:

– Plan directeur communal, plan et rapport

Ils peuvent être consultés au Secrétariat communal.

Muriaux, le 10 mars 2022.

Conseil communal.

Muriaux

Election complémentaire par les urnes d'un conseiller communal le dimanche 15 mai 2022

Les électeurs de la commune de Muriaux sont convoqués aux urnes afin de procéder à l'élection complémentaire d'un conseiller communal, selon le système majoritaire à deux tours, conformément aux dispositions de la loi cantonale sur les droits politiques et du règlement communal sur les élections.

Dépôt des candidatures: Les actes de candidatures doivent être remis au Conseil communal **jusqu'au lundi 21 mars 2022**, à 12h00. Ils indiqueront le nom, le prénom, l'année de naissance et la profession du candidat. Les actes de candidature doivent porter la signature manuscrite du candidat et celles d'au moins cinq électeurs domiciliés dans la commune.

Ouverture du bureau de vote

Lieu: Ecole des Emibois. **Date et heure:** Dimanche 15 mai 2022 de 10h00 à 12h00.

Scrutin de ballottage éventuel: Dimanche 5 juin 2022, aux mêmes heures et dans le même local.

Pour le second tour éventuel, les actes de candidatures doivent être remis au Conseil communal jusqu'au mercredi 18 mai 2022 à 12h00. Ne peuvent faire acte de candida-

Dernier délai pour la remise des publications:

jusqu'au lundi 12 heures

ture que les personnes qui s'étaient présentées au premier tour.

Muriaux, le 10 mars 2022.

Conseil communal.

Le Noirmont

Plan de route communale

Conformément aux articles 33 et 38 de la loi cantonale du 26 octobre 1978 sur la construction et l'entretien des routes, le Conseil communal de la commune du Noirmont met à l'enquête publique l'aménagement pour l'accès à la parcelle 2018 du ban du Noirmont.

Le plan de cet aménagement est déposé publiquement au Secrétariat communal où il peut être consulté.

Les oppositions, dûment motivées et écrites, sont à adresser au Secrétariat communal dans les 30 jours.

Le Noirmont, le 10 mars 2022.

Conseil communal.

Avis de construction

Alle

Requérant et auteur du projet: Marti Arc Jura SA, Pascal Beuret, Rue St. Maurice 11, 2800 Delémont.

Description de l'ouvrage: Démolition partielle du bâtiment N° 3; construction d'un bâtiment administratif/atelier à l'ancien emplacement du bâtiment N° 3 démolit; installation de 683 m² de panneaux photovoltaïques sur la toiture.

Cadastre: Alle. Parcelle N° 3635, sise à la Route de Miécourt, 2942 Alle. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone d'activités, AA.

Dérogation requise: Article AA15 RCC (dépassement de la hauteur).

Dimensions: Longueur 39m30, largeur 30m70, hauteur 10m60, hauteur totale 10m60.

Genre de construction: Matériaux façades: brique TC, isolation, crépi blanc et panneaux sandwichs gris; toiture: toiture plate, fini gravier.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune d'Alle, Place de la Gare 1, 2942 Alle, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 11 avril 2022.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Alle, le 7 mars 2022.

Conseil communal.

Publications des autorités administratives ecclésiastiques

Chevenez

**Assemblée de la commune ecclésiastique
jeudi 24 mars 2022, à 20h00, à la salle
de la Maison des Œuvres**

Ordre du jour :

1. Procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Comptes 2021.
3. Divers.

Conseil de la commune ecclésiastique.

Delémont

**Assemblée extraordinaire de la Paroisse réformée
évangélique, dimanche 20 mars 2022, à 11h15,
au temple réformé de Delémont (à l'issue du culte)**

Ordre du jour :

1. Ouverture de l'assemblée.
2. Election de deux scrutateurs.
3. Election d'un délégué à l'Assemblée de l'Eglise réformée du Jura (période 2022-2024).
4. Divers.

Delémont, le 7 mars 2022.

Conseil de paroisse.

Alle

Requérants: David Howard et Regiane Maria De Lima, Rue Champs Saint-Martin 39, 2942 Alle. Auteur du projet: BATIGENIE, Marco Ferreira, Pré Genez 11, 2950 Courgenay.

Description de l'ouvrage: Villa familiale.

Cadastre: Alle. Parcelle N° 169, sise à la rue Œuches Domont, 2942 Alle. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone mixte, MA.

Dimensions: Longueur 15m85, largeur 11m80, hauteur 5m15, hauteur totale 6m75.

Genre de construction: Matériaux façades: brique TC, isolation périphérique, crépi blanc cassé; toiture: tuiles rouges; pompe à chaleur extérieure; panneaux solaires en toiture.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune d'Alle, Place de la Gare 1, 2942 Alle, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 11 avril 2022.

Vos publications peuvent être envoyées
par courriel à l'adresse:

journalofficiel@lepays.ch

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Alle, le 7 mars 2022.

Conseil communal.

Alle

Requérants: Morgan et Chloé Saner, Rue du Banné 25, 2900 Porrentruy. Auteur du projet: Morgan Saner, Rue du Banné 25, 2900 Porrentruy.

Description de l'ouvrage: Construction d'une villa familiale + piscine non chauffée + cabanon de jardin.

Cadastre: Alle. Parcelle N° 6343, sise à la rue Coin du Jonc, 2942 Alle. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone d'habitation, HA.

Dérogation requise: Distance à la route communale

Dimensions: Longueur 16m00, largeur 10m00, hauteur 5m50, hauteur totale 8m50; piscine: 4m00 x 8m00; cabanon: 4m00 x 4m00.

Genre de construction: Matériaux façades: ossature bois isolée, crépi blanc cassé; toiture: tuiles TC grises; pompe à chaleur extérieure; panneaux photovoltaïques en toiture.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune d'Alle, Place de la Gare 1, 2942 Alle, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 11 avril 2022.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Alle, le 3 mars 2022.

Conseil communal.

Alle

Requérante et auteure du projet: Isabelle Fleury, Côte Champ Françon 40, 2942 Alle.

Description de l'ouvrage: Mur de soutien en gabions environ 29 mètres dont la moitié est en limite de propriété (hauteur: 1m50 en verticalité).

Cadastre: Alle. Parcelle N° 3903, sise à la rue Côte Champ Françon, 2942 Alle. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone d'habitation, HAc. Plan spécial Champ Françon.

Dérogation requise: Dépassement de la hauteur (article 14 des prescriptions du PS).

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune d'Alle, Place de la Gare 1, 2942 Alle, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 11 avril 2022.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Alle, le 3 mars 2022.

Conseil communal.

La Baroche / Miécourt

Requérant: Jean-Robert Bonvallat, Rue de la Foule 20, 2400 Le Locle. Auteur du projet: Grama Concept, Jean Chatelain, Route de Courgenay 18, 2900 Porrentruy.

Description de l'ouvrage: Construction de deux maisons familiales.

Cadastre: Miécourt. Parcelles N°s 51 et 1920, sises à la Route de Courtavon, 2946 Miécourt. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone d'habitation, HA.

Dérogation requise: A la loi et/ou aux règlements.

Dimensions: Longueur 14m00, largeur 12m50, hauteur 6m34, hauteur totale 8m50.

Genre de construction: Matériaux façades: ossature bois, crépi blanc cassé; toiture: tôles mates grises.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de La Baroche, Route Principale 64, 2947 Charmoille, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 11 avril 2022.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Charmoille, le 4 mars 2022.

Conseil communal.

Basse-Allaine / Montignez

La présente publication a pour objet de corriger un vice de forme concernant la publication parue dans le Journal officiel N° 4 du 3 février 2022, soit la parcelle concernée porte le N° 1997 et non pas le N° 2001.

Requérant: Germain Stauffer, Rue du 23-Juin 65, 2905 Courtedoux. Auteur du projet: atelier.frd Sàrl, Frédéric Ramseyer, Rue du 23-Juin 65, 2905 Courtedoux.

Description de l'ouvrage: Construction d'une villa familiale.

Cadastre: Montignez. Parcelle N° 1997, sise à la rue Les Champs Bouchards, 2924 Montignez. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone mixte, Mac. Plan spécial: Champs Bouchards.

Dérogation requise: A la loi et/ou aux règlements.

Dimensions: Longueur 23m10, largeur 12m20, hauteur 4m32, hauteur totale 4m32.

Genre de construction: Matériaux façades: brique TC, isolation périphérique; façades: crépi, teinte à préciser; toiture: toiture plate végétalisée.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Basse-Allaine, Rue de l'École 3, 2923 Courtemaîche, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 11 avril 2022.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Courtemaîche, le 4 mars 2022.

Conseil communal.

Les Bois

Requérants: Ariane et Olivier Roulet, Le Cerneux-Godat 8, 2336 Les Bois. Auteur du projet: GC Maket, bureau d'architecture, Géraldine Chappatte, Rue du Doubs 10, 2336 Les Bois.

Projet: Construction d'un local technique pour accumulateurs chauffage en remplacement de la chaudière existante ainsi que pose de panneaux solaires thermiques sur la toiture, sur la parcelle N° 249, surface 1283 m², sise au lieu-dit Le Cerneux-Godat, 2336 Les Bois. Zone d'affectation: Hors zone à bâtir, Zone Agricole, ZB.

Dimensions principales: Longueur 3m10, largeur 3m00, hauteur 2m95, hauteur totale 3m49.

Dérogation requise: Article 24 LAT.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 11 avril 2022 au Secrétariat communal des Bois où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Les Bois, le 2 mars 2022.

Conseil communal.

Les Breuleux

Requérants: Roger Weber, Chemin du Marronnier 9, 2345 Les Breuleux; Maria Christina Coraducci Weber, Chemin du Maronnier 9, 2345 Les Breuleux. Auteur du projet: Donzé SA, Julien Donzé, Rue des Sabotier 16, 2853 Courfaivre.

Description de l'ouvrage: Construction d'une maison familiale avec garage pour deux voitures.

Cadastre: Les Breuleux. Parcelle N° 2166, sise à la rue Au Fol, 2345 Les Breuleux. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone d'habitation, HAb. Plan spécial: Les Barres.

Dérogation requise: A la loi et/ou aux règlements.

Dimensions: Longueur 20m40, largeur 16m65, hauteur 3m60, hauteur totale 5m23.

Genre de construction: Matériaux façades: ossature bois, bardage bois vertical prévieilli; toiture: tuiles anthracite.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune des Breuleux, Rue des Esserts 2, 2345 Les Breuleux, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 11 avril 2022.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Les Breuleux, le 7 mars 2022.

Conseil communal.

Courroux

Requérants: Claude Ciocchi et Christine Voillat, Route de Courrendlin 10, 2822 Courroux. Auteur du projet: Les Fils de Marc Joliat SA, Alain Joliat, Avenir 17, 2852 Courtételle.

Description de l'ouvrage: Rénovation, transformation et agrandissement de la maison familiale avec pose de panneaux photovoltaïques en toiture et remplacement du chauffage par une pompe à chaleur extérieure, construction d'un couvert à voitures, pose d'une piscine enterrée, chauffée par une pompe à chaleur, et d'un spa au sud/ouest de la maison familiale, mise en place d'une serre et d'un patio, d'un parc pour petits animaux avec bassin, pose d'une citerne de récupération des eaux de pluie enterrée reliée à une fontaine et mise en place d'une palissade en limite sud.

Cadastre: Courroux. Parcelle N° 2215, sise à la Rue des Préjures, 2822 Courroux. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone d'habitation, HA.

Dérogation requise: Article 124 RCC (hauteur).

Dimensions bâtiment principal: Longueur 22m20, largeur 18m90, hauteur 7m54, hauteur totale 8m39; couvert à voitures: surface 39 m², hauteur totale 2m70; piscine: 10m00 x 4m00, profondeur 1m50; serre: 3m05 x 4m27, hauteur totale 2m49; patio: 4m00 x 3m00, hauteur totale 2m65; citerne: contenance 5000 litres; palissade: hauteur 2m00.

Genre de construction: Matériaux façades: maçonnerie, isolation périphérique, crépi brun pâle ou beige clair; toiture: tuiles TC, noir anthracite; toiture plate avec gravier.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Courroux, Place des Mouleurs 1, 2822 Courroux, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 11 avril 2022.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Courroux, le 10 mars 2022.

Conseil communal.

Delémont

Requérants: Monney Jean-Pierre et Girod Gaby, Rue des Arquebusiers 38, 2800 Delémont. Auteur du projet: Faivre Energie SA, Marc Muggli, Route de Porrentruy 82, 2800 Delémont.

Description de l'ouvrage: Remplacement du chauffage gaz par une nouvelle pompe à chaleur air-eau bibloc et pose de capteurs photovoltaïques sur les 2 pans du toit.

Cadastre: Delémont. Parcelle N° 2059, sise à la Rue des Arquebusiers 38, 2800 Delémont. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone d'habitation, HAa.

Dépôt public de la demande avec plans au Secrétariat de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 11 avril 2022.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement

ment du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Delémont, le 3 mars 2022.

Service de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics.

Delémont

Requérant: Sunrise UPC GmbH, Dionys Calabrese, Richtiplatz 5, 8304 Wallisellen. Auteur du projet: ant architecture sàrl, Christen-Verdon France, Passage Léopold-Robert 8, 2300 La Chaux-de-Fonds.

Description de l'ouvrage: Démontage des monoblocs en façade, installation de deux nouveaux petits monoblocs en toiture, pose d'un escalier extérieur et renforcement de la structure intérieure.

Cadastre: Delémont. Parcelle N° 427, sise à la Rue Auguste-Quiquerez 36, 2800 Delémont. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone mixte, MBa.

Dimensions monobloc 1: Longueur 1m54, largeur 0m67, hauteur 0m76; dimensions monobloc 2: longueur 2m49, largeur 0m38, hauteur 1m15.

Dépôt public de la demande avec plans au Secrétariat de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 11 avril 2022.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Delémont, le 3 mars 2022.

Service de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics.

Develier

Requérante: Commune mixte de Develier, Rue de l'Eglise 8, 2802 Develier. Auteur du projet: Commune mixte de Develier, Rue de l'Eglise 8, 2802 Develier.

Description de l'ouvrage: Construction d'une station d'accélération d'eau potable « Les Quatre-Faulx » avec pose de panneaux solaires sur la toiture; aménagement d'une place en pavés filtrants et modification du chemin piétons; sous réserve de l'entrée en vigueur du plan spécial « Interconnexion Delémont-Develier en eau de secours ».

Cadastre: Develier. Parcelles N°s 3034 et 3036, sises à la rue Les Quatre-Faulx, 2802 Develier. Zone d'affectation: Zone de sport et de loisirs. Plan spécial: Plan de conduites « Interconnexion Delémont-Develier en eau de secours ».

Dimensions: Longueur 7m42, largeur 4m32, hauteur 4m15, hauteur totale 4m15.

Genre de construction: Matériaux façades: lambrissage bois (mélèze); toiture: gravier rond, installation solaire.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Develier, Rue de l'Eglise 8, 2802 Develier, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 11 avril 2022.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à

l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Develier, le 7 mars 2022.

Conseil communal.

Fahy

Requérant et auteur du projet: Marcel Altorfer, Rue de France 95A, 2916 Fahy.

Projet: Transformation du bâtiment N° 95A: construction d'un couvert à voitures et d'un jardin d'hiver non chauffé, remplacement chaudière par PAC ext., transformations int., sur parcelle N° 4660, surface 1812 m², sise à la Rue de France. Zone d'affectation: Mixte MA.

Dimensions jardin d'hiver: Longueur 12m00, largeur 5m10, hauteur 3m60, hauteur totale 3m60; couvert à voitures: longueur 19m46, largeur 4m95, hauteur 3m10, hauteur totale 3m10.

Genre de construction: Matériaux: ossature bois/métal; façades jardin d'hiver: vitrage et menuiserie anthracite et tôle, teinte à préciser; toitures: fini étanchéité, teinte anthracite.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 11 avril 2022 au secrétariat communal de Fahy où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Fahy, le 7 mars 2022.

Conseil communal.

Fontenais / Bressaucourt

Requérants: Balmer & Gillioz Sàrl, Jérôme Gillioz, Pré-Voiny 10, 2950 Courgenay. Auteur du projet RAM, Cohann Rémy, Grand-Rue 36, 2900 Porrentruy.

Description de l'ouvrage: Construction d'une maison familiale, pose d'une pompe à chaleur air/eau à l'extérieur et pose de panneaux solaires en toiture.

Cadastre: Bressaucourt. Parcelle N° 2266, sise à la rue Clos Rière Chez Germetat, 2904 Bressaucourt. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone d'habitation, HA. Plan spécial: Clos Rière Chez Germetat.

Dimensions: Longueur 18m23, largeur 10m00, hauteur 5m75, hauteur totale 7m82.

Genre de construction: Matériaux façades: crépis couleur brun terre cuite; toiture: tuile terre cuite couleur naturelle.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Fontenais, Place de la Fontaine 208, 2902 Fontenais, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 11 avril 2022.

Dernier délai pour la remise des publications:
jusqu'au lundi 12 heures

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Fontenais, le 10 mars 2022.

Conseil communal.

Haute-Sorne / Courfaivre

Requérants: Ricardo et Patricia Alves, Rue de la Penesse 25, 2852 Courtételle. Auteur du projet: BULANI - Architecture, Jean-Pierre Bulani, Route de Châtillon 17, 2830 Courrendlin.

Description de l'ouvrage: Construction d'une annexe et pose d'une barrière légère et d'un four à pizza.

Cadastre: Courfaivre. Parcelle N° 3394, sise au Chemin du Bruye, 2853 Courfaivre. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone d'habitation, H2b. Plan spécial: Le Bruye.

Dérogation requise: Article 11 du PS «Le Bruye» (aires d'implantation).

Dimensions annexe: Longueur 9m20, largeur 4m00, hauteur 2m55, hauteur totale 3m80; barrière: longueur 32m50, hauteur 1m60 (métal gris).

Genre de construction: Façades: crépis extérieur, couleur blanc; toiture: tuiles anthracite.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Haute-Sorne, Rue de la Fenatte 14, 2854 Bassecourt, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 11 avril 2022.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Bassecourt, le 7 mars 2022.

Conseil communal.

Haute-Sorne / Soulce

Requérant et auteur du projet: Fabien Schaffter, Rue du Mont Terri 3, 2942 Alle.

Description de l'ouvrage: Réfection du chemin existant datant de 1910 par de la groise et son goudronnage, donnant accès la parcelle 875 en passant sur la parcelle 1105; ce chemin a une pente de 16-18 %, il est adjacent à la deserte forestière qui a été goudronnée en 2020.

Cadastre: Soulce. Parcelles N°s 875 et 1105, sise à la rue La Cercenaie, 2864 Soulce. Affectation de la zone: Hors zone à bâtir.

Dimensions: Longueur 40m00, largeur 3m00.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Haute-Sorne, Rue de la Fenatte 14, 2854 Bassecourt, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 11 avril 2022.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Bassecourt, le 7 mars 2022.

Conseil communal.

Haute-Sorne / Undervelier

Requérants et auteurs du projet: Monsieur et Madame Grünblatt Roger et Gisler Grünblatt Alice, Route du Pichoux 17, 2863 Undervelier.

Projet: Réfection du toit et pose de panneaux solaires photovoltaïques, sur la parcelle N° 76, surface 2146 m², sise à la Route du Pichoux, bâtiment N° 17. Zone d'affectation: Zone Centre CB.

Dimensions: Inchangées.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au lundi 11 avril 2022 inclusivement, au Secrétariat communal de Haute-Sorne, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (art. 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et art. 48 du décret du permis de construire).

Bassecourt, le 4 mars 2022.

Conseil communal.

Porrentruy

Requérants: Isabelle Rickli et Joël Willemin, Rue des Jonnières 3, 2900 Porrentruy. Auteur du projet: Alain Beuret Arch. EPFL/SIA, Patrick Fenucci, Le Boitchelat 271, 2905 Courtedoux.

Description de l'ouvrage: Construction d'une maison familiale avec couvert à voitures, abri de jardin et pergola; pose de panneaux solaires photovoltaïques.

Cadastre: Porrentruy. Parcelle N° 3702, sise à la Rue d'Argile, 2900 Porrentruy. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone d'habitation, HAe. Plan spécial: Oiselier II.

Dimensions: Longueur 11m20, largeur 10m50, hauteur 6m60, hauteur totale 6m60; couvert à voitures: 8m76 x 6m78.

Genre de construction: Matériaux façades: crépi, gris clair; revêtement éternit noir; toiture: gravier.

Dépôt public de la demande avec plans au Service UEI, Rue Achille-Merguin 2, 2900 Porrentruy, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 11 avril 2022.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Porrentruy, le 4 mars 2022.

Service Urbanisme, Equipement et Intendance (UEI).

Porrentruy

Requérant: SEPE Syndicat d'épuration des eaux usées de Porrentruy et environs, Chemin de la Bonne-Fontaine 8, 2900 Porrentruy. Auteur du projet: ATB SA (pilote du projet: RWB Jura SA), Fabrice Burrus, Rue Adolphe-Gandon 8, 2950 Courgenay.

Description de l'ouvrage: Assainissement de la STEP de Porrentruy et modernisation du système de digestion.

Cadastre: Porrentruy. Parcelle N° 1250, sise au Chemin de la Bonne-Fontaine 8, 2900 Porrentruy. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone d'utilité publique, UAf.

Genre de construction: Assainissement de la STEP de Porrentruy et modernisation du système de digestion: isolation et étanchéité du digesteur et du stockeur; évacuation de l'ancien réacteur et de la coupole, pose d'une verrière; nouvelle cheminée avec paratonnerre et mise aux normes SUVA de la passerelle d'accès; toiture: verrière à structure métallique jaune.

Dépôt public de la demande avec plans au Service UEI, Rue Achille-Merguin 2, 2900 Porrentruy, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 11 avril 2022.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Porrentruy, le 2 mars 2022.

Service Urbanisme, Equipement et Intendance (UEI).

Porrentruy

Requérants: Lorena Schneider et Julien Riat, Route de Courgenay 15, 2900 Porrentruy. Auteur du projet: Alain Beuret Arch. EPFL/SIA, Patrick Fenucci, Le Boitchelat 271, 2905 Courtedoux.

Description de l'ouvrage: Construction d'une maison familiale avec couvert à voitures et réduit; pose de panneaux photovoltaïques.

Cadastre: Porrentruy. Parcelle N° 3697, sise à la Rue d'Argile, 2900 Porrentruy. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone d'habitation, HAe. Plan spécial: Oiselier II.

Dimensions: Longueur 14m50, largeur 14m10, hauteur 6m80, hauteur totale 6m80; couvert à voitures: 7m57 x 6m59.

Genre de construction: Matériaux façades: brique TC, isolation périphérique, crépi; revêt. façade bois, couleur blanc-gris (à définir), bois pré-grisaille; toiture: toiture plate, gravier.

Dépôt public de la demande avec plans au Service UEI, Rue Achille-Merguin 2, 2900 Porrentruy, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 11 avril 2022.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Porrentruy, le 4 mars 2022.

Service Urbanisme, Equipement et Intendance (UEI).

Rossemaison

Requérants: Crystal Koulmey, Rue Armand Schwartz 6, 2800 Delémont; Sébastien Koulmey, Rue Armand Schwartz 6, 2800 Delémont. Auteur du projet: Seuret SA, Jonas Beuchat, Rue du Stand 13, 2830 Courrendlin.

Description de l'ouvrage: Construction d'une maison familiale avec sous-sol, couvert à voiture avec réduit au nord ainsi qu'une terrasse couverte au sud; pompe à chaleur extérieure, poêle de salon et installation photovoltaïque.

Cadastre: Rossemaison. Parcelle N° 751, sise à la Route du Montchaibeux, 2842 Rossemaison. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone mixte, MA.

Dérogation requise: A la loi et/ou aux règlements; grande distance à la limite.

Dimensions: Longueur 13m30, largeur 8m00, hauteur 7m90, hauteur totale 7m90; dimensions couvert à voitures et réduit (annexe contiguë): longueur 9m81, profondeur 6m00, hauteur et hauteur totale 2m10 sur TN; surface 58,85 m².

Genre de construction: Matériaux façades: brique TC, isolation périphérique, crépi blanc cassé; toiture: gravier rond gris.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Rossemaison, Chemin des Tilleuls 1, 2842 Rossemaison, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 11 avril 2022.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Rossemaison, le 7 mars 2022.

Conseil communal.

Mises au concours

JURA  **CH** RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA



Le Service des infrastructures met au concours pour sa Section des bâtiments et domaines le poste de

Responsable du secteur « Construction » à 80-100 %

(partage de poste possible)

Mission: Vous assurez, en coordination avec la cheffe de section, toutes les étapes des projets, de la conception à la réception des ouvrages. Vous dirigez le secteur « Construction » et êtes garant-e de la qualité architecturale et de la gestion économique et technique des projets placés sous votre responsabilité. Vous établissez les budgets et planifications financières du secteur et participez à l'élaboration de ceux de la section. Vous contrôlez le pilotage des projets confiés à des mandataires. Vous garantes les missions de coordination, information et négociation avec toutes les parties prenantes des projets. Vous faites respecter le cadre déontologique et légal. Vous préparez les rapports, messages et documentation adéquate à l'attention des autorités décisionnelles. Vous

conduisez des groupes de travail dans le cadre de la réalisation de projets portés par la section. Vous contribuez à la stratégie immobilière cantonale et à la réalisation des objectifs prévus dans les plans de législation.

Profil: Architecte diplômé-e EPF, Uni ou HES, ou formation et expérience jugées équivalentes. Vous avez au minimum 2-4 ans d'expérience professionnelle dans le domaine de l'architecture. Une formation complémentaire de niveau DAS dans un domaine en lien avec le poste est un atout. Vous appréhendez les situations complexes avec méthode et détermination. Esprit créatif, d'analyse et de synthèse. Excellente gestion de l'organisation et des priorités. Maîtrise des communications orale et écrite. Capacité à travailler de manière autonome et en équipe. Maîtrise des outils informatiques usuels, des logiciels de DAO et de suivi de projets. Bonnes connaissances en allemand. Permis de conduire indispensable.

Fonction de référence et classe de traitement: Collaborateur-trice scientifique IIIa/Classe 19.

Entrée en fonction: 1^{er} juin 2022 ou à convenir.

Lieu de travail: Delémont.

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès de M^{me} Sveva Gobat, architecte cantonale et cheffe de la Section des bâtiments et des domaines, tél. 032 420 73 00.

Intéressé-e? Téléchargez notre formulaire de CV sur notre site Internet www.jura.ch/emplois et transmettez-le nous avec votre lettre de motivation et les documents usuels. Vous pouvez également obtenir ce formulaire auprès de notre Service (032 420 58 80 ou postulation@jura.ch). Par souci de qualité et d'équité, nous avons rendu obligatoire le CV standardisé pour toutes nos offres.

Les candidat-e-s mentionneront leurs éventuelles activités accessoires dans la rubrique correspondante du formulaire de CV.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être envoyées par e-mail à l'adresse postulation@jura.ch (avec un seul fichier PDF en pièce jointe regroupant l'ensemble des documents) **jusqu'au 25 mars 2022** et comporter la mention « Postulation Responsable du secteur « Construction ». Si vous n'avez pas la possibilité d'envoyer votre dossier de candidature par voie électronique, celui-ci peut être adressé par voie postale au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura, Rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont.

www.jura.ch/emplois

JURA CH RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA



Pour compléter ses effectifs, la Police cantonale jurassienne met au concours des postes d'

Agent-e-s de gendarmerie breveté-e-s à 80-100%

Mission: Veiller au respect des institutions démocratiques, en particulier en assurant l'exécution et l'observation des lois. Prévenir et réprimer les atteintes à la sécurité et à l'ordre publics. Prendre les mesures d'urgence qui s'imposent et prêter assistance en cas de dangers graves, d'accidents ou de catastrophes. Assurer la protection des personnes et des biens. Mener des actions de prévention, d'information, d'éducation et de répression. Empêcher, dans la mesure du possible, la commission de tout acte punissable.

Profil: Etre titulaire du brevet fédéral de policier-ère et du permis de conduire catégorie B. Nationalité suisse ou au bénéfice d'un permis C. Maîtriser l'environnement infor-

matique police. Aptitude à la communication orale. Sens du travail en équipe. Accorder de l'importance au service public.

Fonction de référence et classe de traitement: Agent-e de gendarmerie/Classe 12.

Entrée en fonction: A convenir.

Lieu de travail: Sur l'ensemble du Canton.

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès de M. Eric Froidevaux, chef de la gendarmerie à la Police cantonale, tél. 032 420 65 65.

Intéressé-e? Téléchargez notre formulaire de CV sur notre site Internet www.jura.ch/emplois et transmettez-le nous avec votre lettre de motivation et les documents usuels. Vous pouvez également obtenir ce formulaire auprès de notre Service (032 420 58 80 ou postulation@jura.ch). Par souci de qualité et d'équité, nous avons rendu obligatoire le CV standardisé pour toutes nos offres.

Les candidat-e-s mentionneront leurs éventuelles activités accessoires dans la rubrique correspondante du formulaire de CV.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être envoyées par e-mail à l'adresse postulation@jura.ch (avec un seul fichier PDF en pièce jointe regroupant l'ensemble des documents) **jusqu'au 25 mars 2022** et comporter la mention « Postulation Agent-e-s de gendarmerie ». Si vous n'avez pas la possibilité d'envoyer votre dossier de candidature par voie électronique, celui-ci peut être adressé par voie postale au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura, Rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont.

www.jura.ch/emplois

JURA CH RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA



Le Service juridique met au concours un poste d'

Agent-e de probation à 115 %

(partage de poste)

Mission: Assurer le suivi des personnes placées sous assistance de probation au sens du Code pénal ou faisant l'objet de mesures de substitution à la détention avant jugement au sens du Code de procédure pénale. Favoriser la prévention de la récidive chez les personnes prises en charge et développer leur intégration sociale et professionnelle. Assurer un rôle de soutien et de contrôle auprès des probationnaires et contribuer ainsi au maintien de la sécurité publique. Assurer le suivi social des personnes incarcérées dans le canton du Jura. Participer à la mise en place des mesures de surveillance électronique.

Profil: Etre au bénéfice d'un titre HE ou universitaire niveau bachelier en travail social, ou d'une formation et expérience jugées équivalentes. Expérience professionnelle de 2 à 4 ans dans le domaine. Connaissances approfondies des problèmes sociaux et de la sécurité sociale ainsi que du domaine pénal. Sens de l'organisation et des priorités, capacité à faire face aux interruptions fréquentes du travail de réflexion, maîtrise de la communication orale, savoir faire preuve d'empathie et avoir un sens de la négociation, compétences en gestion de projet et en gestion opérationnelle, et résistance au stress. Etre à l'aise avec la gestion des conflits et les outils de communication. Connaissance d'une deuxième langue (atout). Permis de conduire vivement souhaité.

Fonction de référence et classe de traitement: Collaborateur-trice administratif-ve Vb/Classe 15.

Merci d'indiquer dans la postulation le taux d'activité souhaité.

Entrée en fonction: A convenir.

Lieu de travail: Delémont.

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès de Madame Sandrine Crevoisier, cheffe adjointe du Service juridique, tél. 032 420 56 30. Courriel: secr.jur@jura.ch.

Intéressé-e? Téléchargez notre formulaire de CV sur notre site Internet www.jura.ch/emplois et transmettez-le nous avec votre lettre de motivation et les documents usuels. Vous pouvez également obtenir ce formulaire auprès de notre Service (032 420 58 80 ou postulation@jura.ch). Par souci de qualité et d'équité, nous avons rendu obligatoire le CV standardisé pour toutes nos offres.

Les candidat-e-s mentionneront leurs éventuelles activités accessoires dans la rubrique correspondante du formulaire de CV.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être envoyées par e-mail à l'adresse postulation@jura.ch (avec un seul fichier PDF en pièce jointe regroupant l'ensemble des documents) **jusqu'au 25 mars 2022** et comporter la mention « Postulation Agent-e de probation ». Si vous n'avez pas la possibilité d'envoyer votre dossier de candidature par voie électronique, celui-ci peut être adressé par voie postale au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura, Rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont.

www.jura.ch/emplois

JURA CH RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA



Suite à une réorganisation, le Service des contributions, pour la Section Gestion et Coordination (GEC), met au concours le poste de

Collaborateur-trice administratif-ve à 40%

Mission: Sous la supervision directe et en collaboration étroite avec le chef de la Section GEC, exécution des travaux aboutissant à la répartition de l'impôt fédéral direct entre, d'une part, le canton du Jura et, d'autre part, les autres cantons et la Confédération; Participer aux adaptations et évolutions législatives et informatiques, collaborer à d'autres activités du secteur. Gérer la comptabilité des encaissements, remboursements et redistribution dans le cadre du service. Conduire des groupes de travail ou commissions constitués en vue de la réalisation de projets. Proposer des modifications dans les pratiques ou dans les bases légales applicables, préparer des documents permettant la prise de décision: analyses, simulation, calculs, etc.

Profil: Formation supérieure (HE, Université niveau bachelors). Expérience professionnelle de 2-4 ans minimum. Sens aigu de l'organisation et des priorités, esprit de synthèse, capacité à faire face à des interruptions fréquentes du travail de réflexion, compétences en gestion de projet et en gestion opérationnelle.

Fonction de référence et classe de traitement: Collaborateur-trice administratif-ve Vb/Classe 15.

Entrée en fonction: A convenir.

Lieu de travail: Delémont.

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès de M. Philippe Lander, chef de la section GEC, tél. 032 420 55 52 ou de M. Pascal Stucky, chef du Service des contributions, tél. 032 420 55 30.

Intéressé-e? Téléchargez notre formulaire de CV sur notre site Internet www.jura.ch/emplois et transmettez-le nous avec votre lettre de motivation et les documents usuels. Vous pouvez également obtenir ce formulaire auprès de notre Service (032 420 58 80 ou postulation@jura.ch). Par souci de qualité et d'équité, nous avons rendu obligatoire le CV standardisé pour toutes nos offres.

Les candidat-e-s mentionneront leurs éventuelles activités accessoires dans la rubrique correspondante du formulaire de CV.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être envoyées par e-mail à l'adresse postulation@jura.ch (avec un seul fichier PDF en pièce jointe regroupant l'ensemble des documents) **jusqu'au 24 mars 2022** et comporter la mention « Postulation Collaborateur-trice administratif-ve à la Section GEC ». Si vous n'avez pas la possibilité d'envoyer votre dossier de candidature par voie électronique, celui-ci peut être adressé par voie postale au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura, Rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont.

www.jura.ch/emplois

JURA CH RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA



Le Service des contributions, pour le Bureau des personnes morales et des autres impôts, met au concours le poste de

Taxateur-trice fiscal-e au secteur des partages intercommunaux à 40%

Mission: Sous la supervision directe et en collaboration étroite avec le chef du Bureau des personnes morales et des autres impôts, procéder de manière autonome à la répartition de l'impôt communal entre les communes jurassiennes. Mener à bien, avec l'aide des responsables informatiques, les développements informatiques nécessaires à l'informatisation du secteur, assurer les contacts avec les autorités communales et les contribuables et leurs mandataires, participer aux adaptations législatives.

Profil: Formation professionnelle supérieure (ES, ET, brevet). Expérience professionnelle de 2 à 4 ans dans le domaine fiscal. Sens aigu de l'organisation et des priorités, esprit de synthèse, capacité à faire face aux interruptions fréquentes du travail de réflexion, maîtrise de la communication orale. La fonction exigera l'obtention du certificat CSI I.

Fonction de référence et classe de traitement: Taxateur-trice fiscal-e IV/Classe 14.

Entrée en fonction: A convenir.

Lieu de travail: Les Breuleux.

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès de M. Emilian Gigandet, chef du Bureau des personnes morales et des autres impôts, tél. 032 420 44 00 ou de M. Pascal Stucky, chef du Service des contributions, tél. 032 420 55 30.

Intéressé-e? Téléchargez notre formulaire de CV sur notre site Internet www.jura.ch/emplois et transmettez-le nous avec votre lettre de motivation et les documents usuels. Vous pouvez également obtenir ce formulaire auprès de notre Service (032 420 58 80 ou postulation@jura.ch). Par souci de qualité et d'équité, nous avons rendu obligatoire le CV standardisé pour toutes nos offres.

Les candidat-e-s mentionneront leurs éventuelles activités accessoires dans la rubrique correspondante du formulaire de CV.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être envoyées par e-mail à l'adresse postulation@jura.ch (avec un seul fichier PDF en pièce jointe regroupant l'ensemble des documents) **jusqu'au 24 mars 2022** et comporter la mention « Postulation Taxateur-trice fiscal-e au secteur des partages intercommunaux ». Si vous n'avez pas la possibilité d'envoyer votre dossier de candidature par voie électronique, celui-ci peut être adressé par voie postale au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura, Rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont.

www.jura.ch/emplois

JURA CH RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA



Le Ministère public met au concours un poste de

Collaborateur-trice administratif-ve à 40 %

Mission: Gestion des dossiers pénaux portant sur toutes les infractions punissables d'une contravention. Selon

organisation, assurer la centrale téléphonique, l'enregistrement et la répartition des affaires. Gérer le suivi administratif des dossiers notamment l'enregistrement, l'établissement d'ordonnances pénales, d'ordonnances de non-entrée en matière ou d'ordonnances de classement. Traiter les dossiers dénoncés contre inconnus. Répondre directement aux demandes de renseignements des parties et de tiers, notamment des assurances.

Profil: CFC d'employé-e de commerce ou formation jugée équivalente. Expérience professionnelle de 2 à 4 ans, idéalement dans le domaine judiciaire. Connaissances de l'allemand souhaitées. Sens de l'organisation et des priorités, capacité à faire face aux interruptions fréquentes du travail de réflexion, maîtrise de la communication orale, empathie/sens de la négociation, compétences en gestion opérationnelle, compétences d'assistance ou de préparation du travail et aisance rédactionnelle. Maîtrise des outils informatiques usuels.

Fonction de référence et classe de traitement: Collaborateur-trice administratif-ve IIIa/Classe 9.

Entrée en fonction: 1^{er} avril 2022 ou à convenir.

Lieu de travail: Porrentruy.

Renseignements : Peuvent être obtenus auprès du Ministère public, M. Nicolas Theurillat, Procureur général, tél. 032 420 33 30.

Intéressé-e? Téléchargez notre formulaire de CV sur notre site Internet www.jura.ch/emplois et transmettez-le nous avec votre lettre de motivation et les documents usuels. Vous pouvez également obtenir ce formulaire auprès de notre Service (032 420 58 80 ou postulation@jura.ch). Par souci de qualité et d'équité, nous avons rendu obligatoire le CV standardisé pour toutes nos offres.

Les candidat-e-s mentionneront leurs éventuelles activités accessoires dans la rubrique correspondante du formulaire de CV.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être envoyées par e-mail à l'adresse postulation@jura.ch (avec un seul fichier PDF en pièce jointe regroupant l'ensemble des documents) **jusqu'au 25 mars 2022** et comporter la mention « Postulation Collaborateur-

trice administratif-ve MPU ». Si vous n'avez pas la possibilité d'envoyer votre dossier de candidature par voie électronique, celui-ci peut être adressé par voie postale au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura, Rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont.

www.jura.ch/emplois

JURA CH RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA



L'Office des véhicules (OVJ) met au concours, pour compléter son équipe chargée des contrôles techniques obligatoires des véhicules, un poste d'

Expert-e de la circulation à 80-100 %

Mission: Effectuer les contrôles techniques conformément à la loi fédérale sur la circulation routière et à ses dispositions d'exécution ainsi qu'aux directives nationales et européennes applicables en la matière.

Profil: CFC de mécanicien-ne (option véhicule léger ou utilitaire) ou CFC de mécanicien-ne (en automobile ou en machines agricoles). Age minimal 24 ans révolus et être depuis trois ans en possession du permis de conduire de la catégorie B ou C, sans avoir compromis, pendant cette période, la sécurité routière en violant des règles de la circulation. Les permis de conduire des catégories A, C et CE seraient un avantage. Maîtrise d'une seconde langue nationale souhaitée, maîtrise de la bureautique et bonnes connaissances générales en informatique nécessaires, expérience professionnelle de 2 à 4 ans, goût et facilité pour les contacts avec le public, intérêt pour la formation continue et les questions de sécurité en relation avec le trafic automobile. Les personnes retenues devront suivre en cours d'emploi les cours de formation de base intercantonale destinés aux inspecteur-trice-s en automobiles ainsi que les perfectionnements modulaires ultérieurs.

Fonction de référence et classe de traitement: Inspecteur-trice technique I/Classe 9.

Entrée en fonction: A convenir.

Lieux de travail: Halles techniques de l'OVJ: Delémont, Porrentruy, Saignelégier.

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès de M. Didier Bianchi, chef du secteur technique ou M^{me} Karine Marti, cheffe de l'Office des véhicules, tél. 032 420 71 20.

Intéressé-e? Téléchargez notre formulaire de CV sur notre site Internet www.jura.ch/emplois et transmettez-le nous avec votre lettre de motivation et les documents usuels. Vous pouvez également obtenir ce formulaire auprès de notre Service (032 420 58 80 ou postulation@jura.ch). Par souci de qualité et d'équité, nous avons rendu obligatoire le CV standardisé pour toutes nos offres.

Les candidat-e-s mentionneront leurs éventuelles activités accessoires dans la rubrique correspondante du formulaire de CV.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être envoyées par e-mail à l'adresse postulation@jura.ch (avec un seul fichier PDF en pièce jointe regroupant l'ensemble des documents) **jusqu'au 1^{er} avril 2022** et comporter la mention « Postulation Expert-e de la circulation ». Si vous n'avez pas la possibilité d'envoyer votre dossier de candidature par voie électronique, celui-ci peut être adressé par voie postale au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura, Rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont.

www.jura.ch/emplois

Marchés publics

Annnonce préalable

1. Pouvoir adjudicateur

- 1.1 Nom officiel et adresse du pouvoir adjudicateur**
Service demandeur/Entité adjudicatrice: Compagnie des chemins de fer du Jura (C.J.) SA
Service organisateur/Entité organisatrice: Compagnie des chemins de fer du Jura (C.J.) SA, Département Infrastructure Voie et Bâtiments, à l'attention de M. Arthur Chapatte, Rue de la Gare 23, 2720 Tramelan, Suisse. E-mail: arthur.chapatte@les-cj.ch
- 1.2 Délai pour la remise des offres**
Date: 21.3.2022. **Heure:** 12 h 00
Délais spécifiques et exigences formelles: L'entreprise est priée de faire part de son intérêt pour l'appel d'offres et de sa capacité à produire des traverses ferroviaires en bois dans le délai ci-dessus, par mail à l'adresse précitée (arthur.chapatte@les-cj.ch).
- 1.3 Genre de pouvoir adjudicateur**
Autres collectivités assumant des tâches cantonales
- 1.4 Mode de procédure choisi**
Procédure ouverte
- 1.5 Genre de marché**
Marché de fournitures
- 1.6 Marchés soumis aux accords internationaux**
Non

2. Objet du marché

- 2.1 Titre du projet du marché**
Acquisition de traverses ferroviaires en bois
- 2.3 Vocabulaire commun des marchés publics**
CPV:
34940000 - Equipement ferroviaire
34947000 - Traverses et pièces pour traverses
34947100 - Traverses
- 2.4 Objet et étendue du marché**
Acquisition d'environ 3000 traverses en bois pour la voie métrique (1000 mm), ainsi que du système d'attache. Tous les matériaux utilisés doivent être homologués.
- 2.5 Lieu de la fourniture**
Le Noirmont, sur chantier (2340 Le Noirmont)
- 2.6 Marché divisé en lots?**
Non
- 2.8 Des variantes sont-elles admises?**
Non
- 2.9 Des offres partielles sont-elles admises?**
Non
- 2.10 Délai de livraison**
Début: 15.8.2022. **Fin:** 23.9.2022
Remarques: Les délais de livraison ne sont qu'indicatifs. Ils seront déterminés précisément lors de l'appel d'offres.

3. Conditions

- 3.1 Conditions générales de participation**
Les 3000 traverses seront en bois et devront présenter les caractéristiques suivantes:
- Bois: chêne
 - Dimensions: 200 x 15 x 26 cm
 - Traverses coupées d'équerre et assurées à chaque extrémité
 - Traverses entaillées et percées 2 x 4 trous

- Traverses avec selles inclinaison 1:20, écartement 1000 pour rail 46 E1 (y compris fixation avec tirefonds et rondelles élastiques doubles)
- Imprégnation à la créosote (selon normes CFF)
- Fourniture et prémontage du système d'attache complet pour pose Ke avec crampons élastiques Skl 12

Tous les matériaux utilisés doivent être homologués.

3.4 Coûts à inclure dans le prix offert

Aucune offre ne doit être remise à ce stade de la procédure.

3.5 Communauté de soumissionnaires

Les associations d'entreprises ou consortiums d'entreprises ne sont pas admis et ne seront pas pris en considération.

3.6 Sous-traitance

La sous-traitance n'est pas admise et ne sera pas prise en considération (sauf pour le transport sur le lieu de livraison).

3.7 Critères d'aptitude

Conformément aux critères suivants: L'entreprise intéressée doit être active dans le domaine de la conception, de la vente et de la livraison de traverses ferroviaires en bois.

3.10 Obtention des documents de l'annonce préalable

sous www.simap.ch

Langue des documents de l'annonce préalable: Français

Informations complémentaires pour l'obtention des documents de l'annonce préalable: Le but de la présente annonce préalable étant simplement de repérer tous les soumissionnaires potentiels sur le marché suisse, il n'y a pas de documents à télécharger. Les documents seraient fournis lors d'une éventuelle procédure ouverte subséquente.

3.11 Conduite d'un dialogue

Non

4.6 Autres indications

IMPORTANT: la présente annonce préalable a uniquement pour but de détecter des entreprises actives dans le domaine de la conception, de la vente et de la livraison de traverses en bois. Etant donné la valeur estimée du marché, la procédure subséquente sera une procédure ouverte non OMC ou, s'il n'y avait qu'une entreprise intéressée, une procédure de gré à gré.

Appel d'offres

1. Pouvoir adjudicateur

- 1.1 Nom officiel et adresse du pouvoir adjudicateur**
Service demandeur/Entité adjudicatrice: Syndicat de chemins Les Bois 2
Service organisateur/Entité organisatrice: Rolf Eschmann SA, à l'attention de Jonas Fringeli, Rue du 23-Juin 37, 2830 Courrendlin, Suisse. Téléphone: 032 435 56 79. E-mail: jonas.fringeli@eschmann-geometre.ch
- 1.2 Les offres sont à envoyer à l'adresse suivante**
Service de l'économie rurale, à l'attention de Claude Ciochi, Courtemelon, Case postale 131, 2852 Courtételle, Suisse. E-mail: claudio.ciochi@jura.ch
- 1.3 Délai souhaité pour poser des questions par écrit**
8.4.2022
Remarques: L'adjudicateur n'accepte aucune question par téléphone.

- 1.4 Délai de clôture pour le dépôt des offres**
Date: 22.4.2022
Délais spécifiques et exigences formelles: Seules les offres arrivées à l'adresse du chapitre 1.2 ci-dessus, dans le délai fixé, signées, datées et complètes seront prises en considération. Les offres arrivées après le délai fixé seront exclues de l'adjudication.
- 1.5 Date de l'ouverture des offres:**
 27.4.2022
Lieu: Courtemelon
Remarques: Pas ouvert au public.
- 1.6 Genre de pouvoir adjudicateur**
 Autres collectivités assumant des tâches communales
- 1.7 Mode de procédure choisi**
 Procédure ouverte
- 1.8 Genre de marché**
 Marché de travaux de construction
- 1.9 Marchés soumis aux accords internationaux**
 Non
- 2. Objet du marché**
- 2.1 Genre du marché de travaux de construction**
 Exécution
- 2.2 Titre du projet du marché**
 Syndicat de chemins Les Bois 2 - 3^e étape
- 2.3 Référence/numéro de projet**
 6742-202.007.03
- 2.4 Marché divisé en lots?**
 Non
- 2.5 Vocabulaire commun des marchés publics**
 CPV: 45000000 - Travaux de construction
- 2.6 Objet et étendue du marché**
 Constructions et réfections de chemins AF:
 – Nouveau bitume: ~ 1675 m
 – Bitume à réfectionner: ~ 610 m
 – Gravillonnage sur ancien tracé: ~ 3100 m
 – Groise à réfectionner: ~ 1350 m
 Autres aménagements:
 – Bovi-stop: 3 pièces
 – Drainages
 Sous réserve d'éventuelles oppositions au projet.
- 2.7 Lieu de l'exécution**
 Les Bois
- 2.8 Durée du marché, de l'accord-cadre ou du système d'acquisition dynamique**
Début: 1.8.2022. **Fin:** 31.7.2023
Ce marché peut faire l'objet d'une reconduction:
 Non
- 2.9 Options**
 Non
- 2.10 Critères d'adjudication**
 Conformément aux critères cités dans les documents
- 2.11 Des variantes sont-elles admises?**
 Oui
- 2.12 Des offres partielles sont-elles admises?**
 Non
- 2.13 Délai d'exécution**
Début: 1.8.2022. **Fin:** 31.7.2023
Remarques: Le MO se réserve le droit de changer le délai d'exécution selon les liquidités et sous réserve des autorisations nécessaires.
- 3. Conditions**
- 3.1 Conditions générales de participation**

Selon l'art. 34, alinéa 1 de l'Ordonnance, ne seront retenues que les offres émanant de soumissionnaires qui respectent les usages locaux et paient les charges sociales conventionnelles. Si l'appel d'offres est soumis à l'OMC, tous les soumissionnaires établis en Suisse ou dans un Etat signataire de l'accord OMC sur les marchés publics qui offre la réciprocité aux entreprises suisses peuvent participer. Dans le cas contraire, seuls les soumissionnaires établis en Suisse peuvent participer.

- 3.2 Cautions/garanties**
 Selon l'art. 21, alinéa 2 de la Loi cantonale sur les marchés publics.
- 3.3 Conditions de paiement**
 Versements d'acompte jusqu'à 90 % des travaux effectués jusqu'à la date de réception provisoire et sur présentation des bordereaux périodiques métrés. Le solde sera versé après réception définitive et contre garantie financière (bancaire ou assurance) couvrant le délai de garantie.
- 3.4 Coûts à inclure dans le prix offert**
 Les offres seront présentées avec des prix unitaires nets; rabais, escompte et TVA en sus.
- 3.5 Communauté de soumissionnaires**
 Admises selon l'art. 40 de l'Ordonnance. Tous les membres doivent respecter les conditions.
- 3.6 Sous-traitance**
 Admis selon art. 41 de l'Ordonnance concernant l'adjudication des marchés publics.
- 3.7 Critères d'aptitude**
 Conformément aux critères cités dans les documents
- 3.8 Justificatifs requis**
 Conformément aux justificatifs requis dans les documents
- 3.9 Conditions à l'obtention du dossier d'appel d'offres**
Déclaration d'acquisition du dossier d'appel d'offre souhaitée jusqu'au: 18.3.2022
Prix: Aucun
Conditions de paiement: Aucun émoluments de participation n'est requis
- 3.10 Langues**
Langues acceptées pour les offres: Français
Langue de la procédure: Français
- 3.11 Validité de l'offre**
 6 mois à partir de la date limite d'envoi
- 3.12 Obtention du dossier d'appel d'offres**
 à l'adresse suivante: Rolf Eschmann SA, à l'attention de Jonas Fringeli, Rue du 23-Juin 37, 2830 Courrendlin, Suisse. Téléphone: 032 435 56 79. E-mail: jonas.fringeli@eschmann-geometre.ch
Langues du dossier d'appel d'offres: Français
Autres informations pour l'obtention du dossier d'appel d'offres: L'inscription sur www.simap.ch n'équivaut pas à une inscription officielle ou à une demande de dossier.
 Inscription obligatoire auprès de l'entité organisatrice par courrier ou courriel (et demander un accusé de réception) jusqu'au 18 mars 2022 et présence obligatoire à la visite des lieux le jeudi 24 mars 2022 à 9h30 à l'Administration communale des Bois (Rue Guillaume-Triponez 15).
 Le dossier sera remis lors de la visite des lieux.
- 3.13 Conduite d'un dialogue**
 Non

4. Autres informations**4.2 Conditions générales**

- A) LMP
- B) AIMP
- C) OAMP
- D) Norme SIA 118
- E) Autres normes

4.3 Visite des lieux

Les négociations sur les prix, les remises de prix et les prestations sont interdites.

4.6 Autres indications

L'ouverture des offres n'est pas publique. Le procès-verbal d'ouverture des offres sera affiché au Service de l'économie rurale pendant 15 jours, après la date de l'ouverture des offres. Les entreprises, sous-traitants ou fournisseurs peuvent recevoir une copie du procès-verbal d'ouverture par courriel en mentionnant leur adresse mail lors de la visite des lieux. Le Service de l'économie rurale ne donnera aucun renseignement par téléphone, par fax ou courriel.

4.8 Indication des voies de recours

Selon l'art. 62 de l'Ordonnance, le présent appel d'offres peut faire l'objet d'un recours à la Chambre administrative du Tribunal cantonal dans les 10 jours à compter du lendemain de la publication.
